



Conseil économique et social

Distr. limitée
25 juin 2013
Français
Original : anglais

Session de fond de 2013

Genève, 1^{er}-26 juillet 2013

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Activités opérationnelles du système des Nations Unies
au service de la coopération internationale
pour le développement : rapports des Conseils
d'administration du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds des Nations Unies
pour la population et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets, du Fonds
des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité
des Nations Unies pour l'égalité des sexes
et l'autonomisation des femmes
et du Programme alimentaire mondial**

Extrait du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa session annuelle de 2013 (18-21 juin 2013)

Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2013

Table des matières

Session annuelle de 2013 (18-21 juin 2013)

<i>Décision</i>	<i>Page</i>
2013/7 Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF : progrès et réalisations en regard du plan stratégique à moyen terme	3
2013/8 Plan stratégique de l'UNICEF, 2014-2017 : promouvoir les droits de tous les enfants, notamment des plus défavorisés	3
2013/9 Rapport sur les progrès réalisés par l'UNICEF dans son action en faveur de l'égalité des sexes	4

* E/2013/100.



2013/10	Projet de descriptif de programme commun de pays pour l'Égypte	5
2013/11	Projet de descriptif de programme commun de pays pour le Rwanda	6
2013/12	Projets de descriptif de programme de pays et de programme commun de pays	6
2013/13	Évaluation.	7
2013/14	Rapport annuel de 2012 du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration	8

2013/7. Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF : progrès et réalisations en regard du plan stratégique à moyen terme*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF : progrès et réalisations en regard du plan stratégique à moyen terme (E/ICEF/2013/11);

2. *Prie* l'UNICEF de poursuivre ses efforts en vue d'améliorer l'information sur les résultats obtenus, y compris dans le dernier rapport annuel relatif à l'actuel plan stratégique à moyen terme, comme il l'avait demandé dans sa décision 2012/7;

3. *Se félicite* des mesures prises pour renforcer la gestion axée sur les résultats et, à cet égard, souligne qu'il importe de mettre au point, pour le prochain plan stratégique 2014-2017, un cadre de résultats qui soit bien conçu, harmonisé, clair et simple et qui fasse apparaître l'intégralité de la chaîne de résultats, notamment ceux escomptés à tous les niveaux;

4. *Considère* qu'il importe de rendre compte des résultats en ce qui concerne l'égalité des sexes dans tous les domaines d'intervention de l'organisation, et demande une nouvelle fois qu'il soit pleinement rendu compte des résultats obtenus dans le rapport annuel du Directeur général.

*Session annuelle
21 juin 2013*

2013/8. Plan stratégique de l'UNICEF, 2014-2017 : promouvoir les droits de tous les enfants, notamment des plus défavorisés*Le Conseil d'administration*

1. *Se félicite* du processus consultatif et participatif mené par l'UNICEF dans le cadre de l'élaboration du projet de plan stratégique pour 2014-2017;

2. *Note avec satisfaction* les efforts faits par l'UNICEF pour intégrer les mandats prévus dans l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies dans le prochain plan stratégique pour 2014-2017, prie l'UNICEF d'aligner pleinement le prochain plan stratégique pour 2014-2017 sur ces mandats, et prie également l'UNICEF de continuer à contribuer aux discussions avec les autres fonds et programmes en vue de l'élaboration d'une démarche commune permettant de suivre l'application de l'examen quadriennal complet;

3. *Accueille avec satisfaction* la structure et le cadre envisagés pour le projet de plan stratégique pour 2014-2017, notamment la série proposée de réalisations et de stratégies de mise en œuvre, ainsi que l'attention accordée dans le plan à l'action humanitaire et à l'égalité hommes-femmes, en espérant que ces deux aspects seront pleinement intégrés au plan stratégique et tout en étant conscient que la définition précise des réalisations et des stratégies de mise en œuvre n'est pas encore définitive, et prie l'UNICEF d'établir une version définitive du projet à partir notamment de l'avis et des observations recueillis auprès des États Membres lors de sa session annuelle de 2013 et du processus en cours qui appellera de plus amples

consultations, clarifications et modifications, en vue de sa mise au point définitive et de son approbation à sa deuxième session ordinaire de 2013;

4. *Prie* l'UNICEF de communiquer davantage d'informations, en temps voulu pour la deuxième session ordinaire de 2013, sur la manière dont les résultats seront obtenus, notamment en indiquant clairement en quoi les résultats sont directement imputables à l'UNICEF, en quoi les produits et les résultats sont liés, et comment les risques sont évalués et gérés afin d'atteindre les résultats;

5. *Accueille avec satisfaction* la structure et la méthode retenues pour le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du projet de plan stratégique pour 2014-2017, tout en étant conscient que la définition exacte des indicateurs, des risques et des hypothèses figurant à l'annexe du plan n'est pas encore définitive, et prie l'UNICEF d'établir une version définitive du projet et de l'annexe, en consultation avec les États Membres, en vue de sa mise au point définitive et de son approbation à sa deuxième session ordinaire de 2013;

6. *Note* que la définition exacte des données de référence, des jalons et des objectifs du cadre de résultats n'est pas encore définitive, et prie l'UNICEF de continuer à les préciser, en consultation avec les États Membres, en vue de leur mise au point définitive d'ici à sa session annuelle de 2014;

7. *Prie* l'UNICEF de communiquer davantage d'informations, en temps voulu pour la deuxième session ordinaire de 2013, sur la façon dont l'organisation compte collaborer et se répartir les tâches avec les autres organismes des Nations Unies, notamment les autres fonds, programmes et institutions spécialisés du système des Nations Unies pour le développement, compte tenu de leurs mandats respectifs, afin de renforcer la cohérence et d'éviter les doublons et les chevauchements, en vue d'améliorer les résultats sur le terrain et l'exécution des programmes au profit des pays de programmes;

8. *Prie également* l'UNICEF de prendre pleinement en compte les vues des États Membres dans la mise au point définitive du plan stratégique pour 2014-2017, de l'annexe et du budget intégré pour 2014-2017, en vue de leur adoption à sa deuxième session ordinaire de 2013.

*Session annuelle
21 juin 2013*

2013/9. Rapport sur les progrès réalisés par l'UNICEF dans son action en faveur de l'égalité des sexes

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* du rapport sur les progrès réalisés par l'UNICEF dans son action en faveur de l'égalité des sexes (E/ICEF/2013/12) et sur les conclusions de l'examen de fin de cycle du Plan d'action stratégique prioritaire en faveur de l'égalité des sexes 2010-2013, lequel présente les progrès accomplis, les difficultés rencontrées et les orientations futures;

2. *Prend note* des progrès notables réalisés dans le domaine de l'engagement de la direction, des partenariats interinstitutions, du renforcement des processus de planification et de rédaction de rapports et de l'appropriation par les bureaux régionaux et de pays, et note avec préoccupation les insuffisances dans la

réalisation et le suivi des résultats relatifs à l'égalité des sexes, le manque de ressources humaines et financières et le manque de compétences en matière d'égalité hommes-femmes;

3. *Prie* l'UNICEF d'élaborer un nouveau plan d'action pour l'égalité des sexes, aligné sur le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017, compte tenu des conclusions, des recommandations et des enseignements tirés dans l'examen de fin de cycle et dans le rapport lui-même;

4. *Prie également* l'UNICEF d'élaborer, dans le cadre du nouveau plan d'action pour l'égalité des sexes, des stratégies visant à remédier aux différents problèmes relevés dans le rapport, notamment dans le domaine des capacités techniques, des compétences et de l'affectation des ressources pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au niveau de l'organisation, et au niveau des pays à partir du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement;

5. *Prie en outre* l'UNICEF de mettre au point un plan directeur prévoyant un cadre de résultats et un plan de suivi, d'évaluation et de communication d'information, dans le cadre du nouveau plan d'action pour l'égalité des sexes 2014-2017, en se fondant et en s'alignant sur les résultats relatifs à l'égalité des sexes et les indicateurs ventilés par sexe qui figureront dans le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017;

6. *Prie* l'UNICEF d'évaluer le coût du plan d'action pour l'égalité des sexes 2014-2017, d'y affecter les ressources nécessaires et d'en donner une description claire dans le budget intégré;

7. *Prie également* l'UNICEF de lui faire rapport tous les ans sur les progrès réalisés dans son action en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et sur la mise en œuvre du nouveau plan d'action pour l'égalité des sexes 2014-2017, le premier rapport devant être présenté à sa session annuelle de 2014.

*Session annuelle
21 juin 2013*

2013/10. Projet de descriptif de programme commun de pays pour l'Égypte

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2013/4 d'examiner et d'approuver, à titre exceptionnel, le projet de descriptif de programme commun de pays pour l'Égypte à sa session annuelle de 2013;

2. *Approuve* le projet de descriptif de programme commun de pays pour l'Égypte (E/ICEF/2013/P/L.3), pour la période allant de juillet 2013 à décembre 2017, pour le budget indicatif global de 12 879 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 32 000 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

*Session annuelle
21 juin 2013*

2013/11. Projet de descriptif de programme commun de pays pour le Rwanda

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2012/10 d'approuver le projet de descriptif de programme commun de pays pour le Rwanda à sa session annuelle de 2013;

2. *Approuve* le projet de descriptif de programme commun de pays pour le Rwanda (DP/FPA/OPS-ICEF-WFP/DCCP/2013/RWA/1 et Add.3), pour la période 2013-2018, pour le budget indicatif global de 41 250 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 79 000 000 de dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

*Session annuelle
21 juin 2013*

2013/12. Projets de descriptif de programme de pays et de programme commun de pays

Le Conseil d'administration

Approuve les budgets indicatifs globaux relatifs aux programmes de coopération de pays et aux programmes communs de pays suivants :

<i>Région/pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2013/</i>
Afrique occidentale et centrale				
Bénin	2014-2018	26 003 000	43 997 000	P/L.4
Congo	2014-2018	6 145 000	45 000 000	P/L.5
Niger	2014-2018	94 078 000	104 827 000	P/L.6
Nigéria	2014-2017	203 948 000	304 000 000	P/L.7
Togo	2014-2018	17 337 000	53 000 000	P/L.8
Afrique orientale et australe				
Projet de programme commun de pays du Rwanda (voir décision 2013/11 du Conseil d'administration)	2013-2018			DP/FPA/OPS-ICEF-WFP/DCCP/2013/RWA/1/Add.3
Amériques et Caraïbes				
Cuba	2014-2018	3 750 000	9 500 000	P/L.2
Asie du Sud				
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le projet de programme commun de pays du Bhoutan	2014-2018	4 570 000	21 000 000	DP/FPA/OPS-ICEF/DCCP/2013/BTN/1/Add.3
Moyen-Orient et Afrique du Nord				
Égypte (voir décision 2013/10 du Conseil d'administration)	Juill. 2013-déc. 2017			P/L.3

*Session annuelle
21 juin 2013*

2013/13. Évaluation

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations à l'UNICEF (E/ICEF/2013/13);
2. *Rappelle* que l'objet de la fonction d'évaluation est d'évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience et l'impact des programmes et interventions du Fonds ainsi que de la durabilité des résultats;
3. *Accueille* avec satisfaction les indices présentés dans le rapport d'un renforcement continu de la fonction d'évaluation au niveau décentralisé et encourage l'UNICEF à prendre de nouvelles mesures pour combler les lacunes de la couverture de l'évaluation et de la qualité des évaluations décentralisées;
4. *Prend note* des principaux indicateurs de performance qui permettent de suivre l'efficacité du système d'évaluation, ainsi que des données administratives relatives aux ressources humaines et financières utilisées;
5. *Note* le travail positif accompli pour améliorer les savoir-faire, les capacités et les systèmes des partenaires nationaux et pour renforcer l'apprentissage Sud-Sud;
6. *Se félicite* de la préparation de la politique d'évaluation révisée de l'UNICEF, compatible avec les normes définies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, qui constitue un réseau de spécialistes responsables de l'évaluation dans le système des Nations Unies;
7. *Fait sienne* la politique d'évaluation révisée de l'UNICEF (E/ICEF/2013/14);
8. *Réaffirme* le rôle central joué par la fonction d'évaluation à l'UNICEF;
9. *Souligne* que le Bureau de l'évaluation continuera à dépendre directement du Conseil d'administration, à qui il remettra un rapport annuel sur la fonction d'évaluation, et que le Directeur du Bureau de l'évaluation continuera à dépendre administrativement du Directeur général;
10. *Prie* l'UNICEF de présenter une déclaration écrite offrant les vues de la direction sur les questions soulevées dans le rapport annuel sur la fonction d'évaluation, déclaration écrite qui devrait être remise au Conseil d'administration bien avant sa session;
11. *Prie également* l'UNICEF d'allouer des ressources suffisantes au Bureau de l'évaluation, sur une ligne budgétaire distincte dans le budget intégré 2014-2017 qui lui sera présenté pour adoption à sa deuxième session ordinaire de 2013;
12. *Prie en outre* l'UNICEF, dans l'application de la politique d'évaluation, de suivre les dépenses consacrées aux évaluations décentralisées et de veiller à ce que la direction y réponde rapidement;
13. *Appelle* l'UNICEF à continuer à réaliser des évaluations des opérations au niveau des pays en étroite consultation avec les gouvernements et avec les autres partenaires nationaux, selon le cas, et à aider les gouvernements et les autres partenaires à constituer progressivement des capacités nationales d'évaluation;

14. *Encourage* l'UNICEF à utiliser autant que possible les systèmes d'évaluation et à continuer à intégrer les mécanismes de création de capacités dans la conception et l'exécution des programmes et à s'assurer que les évaluations répondent bien à une demande exprimée par le pays;

15. *Prie* l'UNICEF de rendre compte des mesures prises pour garantir que les résultats des évaluations sont bien systématiquement pris en compte et utilisés dans la confection des politiques, stratégies et programmes principaux;

16. *Prend note* du rapport thématique de synthèse sur l'évaluation de l'action humanitaire (E/ICEF/2013/15);

17. *Apprécie* la présentation et l'analyse contenues dans le rapport et espère prendre connaissance de futurs rapports thématiques de synthèse, comme il l'a demandé dans sa décision 2012/12;

18. *Prie* l'UNICEF de présenter une réponse complète de la direction aux recommandations des rapports thématiques de synthèse présentés au Conseil d'administration;

19. *Prie également* l'UNICEF de remédier aux principales lacunes constatées dans la couverture de l'évaluation de ses interventions humanitaires tout en continuant à améliorer la qualité des évaluations réalisées dans ce domaine.

*Session annuelle
21 juin 2013*

2013/14. Rapport annuel de 2012 du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de 2012 du Bureau de l'audit interne et des investigations (E/ICEF/2013/AB/L.2), du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et de la réponse de la direction au rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations pour 2012 (E/ICEF/2013/AB/L.3);

2. *Se félicite* de l'importance que l'UNICEF attache au renforcement de la responsabilité et de la transparence et, à cet égard, se réjouit de la mise en œuvre de la décision relative à la publicité des rapports d'audit interne;

3. *Exprime* son soutien constant à l'intensification des fonctions d'audit interne et d'investigation de l'UNICEF;

4. *Prend note* du travail accompli par l'UNICEF pour mettre en œuvre les recommandations d'audit non encore suivies et encourage l'UNICEF à appliquer d'urgence les recommandations restant à mettre en œuvre;

5. *Note avec satisfaction* l'augmentation du nombre d'audits conjoints et encourage l'UNICEF à rechercher, en collaboration avec les autres organismes de développement des Nations Unies, d'autres possibilités de démarches communes et souligne qu'il importe de revoir la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, qui doit donner des orientations claires pour assurer l'application de cette démarche élaborée conjointement par les organismes;

6. *Souligne* l'importance du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF et, à cet égard, prie l'UNICEF de veiller à lui assurer, à partir d'une évaluation des risques encourus par l'organisation, les ressources humaines et financières nécessaires pour pouvoir faire face aux besoins en matière d'audit, d'investigation et de services consultatifs; et prie l'UNICEF de s'assurer que les ressources nécessaires sont affectées à ces fins lors de la présentation du budget intégré 2014-2017, en accordant une importance particulière à la fonction d'investigation;

7. *Prend note* de la mise en œuvre par l'UNICEF des normes comptables internationales pour le secteur public.

*Session annuelle
21 juin 2013*
